

COMMUNE AULNAY SUR MAULDRE  
CONSEIL MUNICIPAL 23 Décembre 2017 - 10H00

**COMPTE RENDU**

Liste des délibérations :

- DELIBERATION N°2017-87 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un centre de loisirs
- DELIBERATION N°2017-88 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de céder à titre onéreux le tracteur

**L'an deux mil dix-sept, le 23 DECEMBRE, les membres du conseil légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. CHARBIT, Maire.**

**ETAIENT PRESENTS : Jacky BLONDEL, Didier BROQUET, Jean-Christophe CHARBIT, Michel CONTET, Serge FILLION, Marie-Noëlle ABADIE, Céline ALIX, Martine CHAINE, Jacqueline DUBOST, Brigitte MARY, Murielle TAVARES,**

**ETAIENT REPRESENTES : Marie AMBRUST, Jean-Pierre CHAUVIN, Geneviève CREPIEUX, Laurent PHILIPPE**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Michel CONTET**

Date de convocation : 21 décembre 2017

Date d'affichage : 21 décembre 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

**Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un centre de loisirs**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-21,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R. 423-1,

**CONSIDERANT** le besoin de construire un bâtiment pour l'accueil de loisirs,

**CONSIDERANT** que la surface prévue d'environ 190 m<sup>2</sup> nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire.

Sur le rapport de Monsieur Le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour le centre de loisirs

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

**Autorisation donnée à Monsieur le Maire de céder à titre onéreux le tracteur**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-21,

**CONSIDERANT** le remplacement du tracteur,

Sur le rapport de Monsieur Le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la cession de l'ancien tracteur Renault pour 6000€ TTC

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

**La séance est levée à 10h15**

FAIT A AULNAY SUR MAULDRE, le 29 Décembre 2017

 **Le Maire,**  
  
Jean-Christophe CHARBIT